



MAIRIE
DE
VAUDREUILLE
31250

Tél. 05 61 27 63 43

Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr

République française
Département de la Haute-Garonne

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT AUTORISATION
D'OUVERTURE DEBIT DE BOISSON**

Arrêté n°44.2026

Le Maire de la Commune de VAUDREUILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8,
Vu les articles L3321-1, L3332-1, L3332-3, L3332-6, L3334-1 et L3334-2 du Code de la santé publique,
Vu l'arrêté préfectoral sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L3335-4 du Code de la santé Publique,
Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présentée par l'association « ESTIVAUDREUILLE » (31250) représentée par son Président Mr Gilbert BENEZET, en vue de l'organisation du festival « Estivaudreuille » qui se déroulera du Vendredi 03 Juillet au Samedi 04 Juillet 2026.

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : L'association « ESTIVAUDREUILLE » est autorisé à ouvrir un débit de boisson temporaire de 3^{ème} catégorie du **Vendredi 03 Juillet à 18h00 au Samedi 04 Juillet à 00h00**, à l'occasion de l'organisation du festival « Estivaudreuille », à charge pour l'association de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à VAUDREUILLE, le 18 Juin 2026

Mr Le Maire – J. LAGOUTTE.

